Siège départemental,

11 avenue Edouard VII, 64000 Pau

**☎**: 06-85-34-15-07 **☎**: 07-79-67-61-56

# **INFOS 64**



Mail: snes64@bordeaux.snes.edu

Site internet: <a href="https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html">https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html</a>

Pau, le 27 septembre 2021

Ma retraite je l'ai gagnée, mon droit au bien vieillir, je le revendique, mes revendications je les défends. Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021

### Bien vivre sa retraite, une exigence!

Septembre, octobre, novembre, seront des mois clés pour les retraités. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité sociale et de la loi des finances.

A l'appel de la CFTC, de la CFE-CGC, de la CGT, de FO, de la FSU, de Solidaires, d'Ensemble & Solidaires, de la FGR-FP et de la LSR, mobilisons-nous pour une retraite en bonne santé, une pension de haut niveau, aujourd'hui et pour les générations futures.

Rassemblements et manifestations :

BAYONNE à 10h30 à l'hôtel de ville, place de la Liberté PAU à 10h30 à la préfecture, place Clémenceau

# Le projet local d'évaluation ou PLE, un outil supplémentaire de management et d'intrusion pédagogique

Voici une proposition de déclaration pour les plénières en présence des IPR :

« Le projet local d'évaluation cherche à donner au contrôle continu l'apparence du baccalauréat alors que la boussole de l'examen national a été cassée par la réforme du lycée.

Harmoniser les évaluations est un objectif légitime parce que nécessaire étant donnés les écarts toujours constatés de notation (problème normal de docimologie)

Cet objectif l'était donc lorsqu'il s'agissait du baccalauréat à épreuves terminales.

Bien sûr, il le reste, en soi et toujours, pour l'égalité de traitement des travaux des élèves, des candidat-e-s.

Mais il ne l'est absolument pas après avoir supprimé les modalités d'examen les plus égalitaires possibles: le national terminal. On supprime une procédure égalitaire, on observe -résultat, tout fait prévisible- des dangers, des disparités d'évaluation, de notation, parfois paradoxales (comme l'effet de sévérité renforcée dans tel établissement à bons élèves), mais surtout évidentes comme l'effet de réputation des établissements (où l'élève obtient-elle/il son sésame pour le supérieur ?), effet le plus inégalitaire qui soit. Puis on constate, ou fait mine de constater, benoîtement, qu'il serait bon de rétablir un peu d'ordre d'évaluation.

La pilule est amère, sinon létale, risquant de déstabiliser l'engagement de service public qui anime les professeur-e-s, et défiant la reconnaissance de leur professionnalité, souvent éprouvée depuis longtemps.

Cette charge nouvelle va reposer sur les enseignant-e-s afin de rétablir les inégalités de traitements engendrées par cette réforme, tout en risquant de les placer sous contrainte permanente , administrative et /ou parentale.... »

En pièce jointe vous trouvez l'intégralité de cette déclaration.

Afin de mettre en lumière toutes les initiatives prises dans nos établissements, vous pouvez nous envoyer vos textes et prises de paroles. Elles seront mises en ligne sur notre site académique.

Nous organisons le Mardi 12 octobre un congrès d'étude sur le sujet très brûlant de la rédaction technique du PLE et des pièges tendus par le ministre. Nous vous invitons à vous inscrire nombreuses nombreux par mail : <a href="mailto:snes64@bordeaux.snes.edu">snes64@bordeaux.snes.edu</a>

Le 5 octobre, tous et toutes en grève pour nos salaires, nos emplois nos conditions de travail et d'études:

L'intersyndicale FSU, CGT, FO et Solidaires appelle à une mobilisation et une grève le 5 octobre 2021. Il s'agit d'un mouvement national des secteurs publics et privés pour exiger entre autres :

- L'augmentation des salaires ;
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- L'égalité professionnelle femmes/hommes;
- Un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses;
- La fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens;
- Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail, garantissant la meilleure protection collective.

PAU, 10H30 Place de Verdun BAYONNE, 10H30 Place Sainte-Ursule

#### Carrière

Le rectorat a procédé, seul, aux promotions à la hors classe en juillet, et à la classe exceptionnelle fin août. Pour le moment il ne communique aucun document aux organisations syndicales, et la section académique du SNES-FSU est contrainte de demander à ses syndiquée-s les informations pour essayer de voir si les choses ont été faites correctement. Pourtant l'administration est tenue de communiquer aux organisations syndicales représentatives la liste des collègues promus, comme cela est écrit dans les Lignes Directrices de Gestion ministérielles : "Les nombres de promotions autorisées annuellement et les résultats des promotions de corps et de grade donnent lieu à publication sur les différents sites des ministères. Les organisations syndicales représentatives en comités techniques sont destinataires de ces documents.". Le SNES-FSU veillera au respect de ce droit et étudiera les documents pour voir si la promotion des plus avancés dans la carrière reste la norme, ou bien si les dérives méritocratiques et la toute puissance des IPR s'amplifient.

Pour les certifié-e-s dans notre académie il y a pour l'année 2020-2021 un contingent de 291 promotions en classe exceptionnelle (dont 234 pour le vivier 1, ce qui est toujours aussi aberrant) et 42 pour l'accès à l'échelon spécial de cette classe. Notons que le ministère commence à parler de modifier la répartition vivier1-vivier2, et également d'élargir les fonctions donnant accès au vivier 1.

## Rendez-vous de carrière

Les avis rectrice pour les rendez-vous de carrière 2020-2021 ont été communiqués le 15 septembre. Il convient de ne pas se laisser faire, et contester en formulant dès maintenant et dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis, un recours gracieux adressé Mme la Rectrice en utilisant l'adresse électronique qui vous a été communiquée par l'administration. Suite à votre demande, la rectrice dispose de 30 jours pour vous répondre et si elle ne répond pas, c'est que la réponse est négative. Dès lors, contactez **immédiatement** la section académique du SNES-FSU Bordeaux et la section départementale pour formuler un recours contentieux.